

L'an deux mil quinze, le onze mai à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Dampierre-les-Bois s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc TIROLE.

Etaient présents : Mme Sabine BEAUDOIN, Mme Claire BERTHELOT, Mme Evelyne CARDEY, Mme Tatiana CARON LAGNACH, Mme Gaëlle DAUCOURT, M. Jacques EGGENSCHWILLER, Mme Maryse GRANDJEAN, M. Daniel LEHMANN, M. Vincent MULLER, M. Lionel PIEGELIN, M. René RICHE, Mme Annelise TABET, Mme Gisèle THIERY, M. Marc TIROLE, M. Gilles VALDENAIRE.

Etaient absents excusés : M. Claude DORIOT ayant donné procuration à M. MULLER, M. Hervé GARRET, M. Jean-Claude JOURDAIN ayant donné procuration à M. EGGENCHWILLER, Mme Danielle LORION ayant donné procuration à M. PIEGELIN.

Etait absent non excusé : Néant

Il a été prononcé, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mme Tatiana CARON LAGNACH a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées après avoir obtenu la majorité des suffrages.

Date de la convocation du conseil municipal : 05 mai 2015.

Ordre du jour :

- Révision des tarifs communaux
- Tarifs accueil périscolaire et rythmes scolaires
- Participation sur centres de loisirs
- Convention PMA et la commune relative aux autorisations des droits du sol
- Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- Remise de dictionnaires
- Aménagement voirie du Gros Pré : attribution et signature du marché
- Maîtrise d'œuvre extension école maternelle et réhabilitation ateliers municipaux : attribution et signature du marché
- Agence postale
- Jury d'Assises
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2015.

**N° 01-05-2015 - FINANCES – RÉVISION des TARIFS COMMUNAUX :**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe, comme suit, le montant des différents tarifs communaux applicables à compter du 1er juillet 2015 :

Année	2015
Concession 30 ans	125
Concession columbarium 30 ans	813
Concession columbarium 15 ans	406
Atelier de distillation	30 €/jour
Photocopie recto	0.25
Photocopies recto-verso	0.30
Photocopie A3	0.50
Photocopie A3 recto-verso	1.00
Banc + loterie au m <sup>2</sup>	1.20
Manège au m <sup>2</sup>	1.00
Appareils à sous au ml	1.50
Bail de la chasse	180
Location salle des fêtes : week end	244 Pour toute réservation faite à compter du 1/7/2015
Location salle des fêtes : 1 soirée en semaine	125 "
Location salle des fêtes : réunion en semaine ou réception lors d'un décès	62 "
Encarts publicitaires dans info municipale	55 1/8 <sup>ème</sup> de page
"	96 ¼ de page
"	171 ½ page
"	319 1 page

**TARIF de LOCATION de la VAISSELLE (salle des fêtes) :**

	Tarif de location
Lot de 88 couverts (assiettes, couverts, tasses, verres)	80 €
Lot de 176 couverts	160 €
Lot de 10 couverts supplémentaires	15 €

	Tarif remplacement
Grosse assiette plate	2.65
Assiette plate moyenne	2.65
Assiette à dessert	2.25
Tasse	3.75
Cuiller à café	0.55
Fourchette	0.55
Couteau	1.15
Cuiller	1.05
Légumier	19.00
Plat ovale	19.00
Plat rond	11.00
Flûtes à champagne	1.45
Verre ballon petit modèle	1.15
Verre ballon grand modèle	1.30

**N° 02-05-2015 - PÉRISCOLAIRE – TARIFS 2015/2016 :**

Le Maire présente au conseil :

- Le règlement du service d'accueil périscolaire
- La proposition du traiteur MALUGANI seul à proposer une livraison en liaison chaude au tarif de 3.70 €
- La proposition de la boulangerie JAMROSEK de Dampierre les Bois pour le pain au tarif de 0.90 € la baguette
- La proposition de tarif à appliquer pour l'année scolaire 2015/2016

**Restauration scolaire (11 h 30 à 13 h 30)**

<b>Quotient familial</b>	Tarif repas + animation Dampierrois	Tarif repas + animation Extérieurs
inférieur à 246	4.60	5.60
de 247 à 690	6.70	7.70
à partir et supérieur à 691	8.20	9.30

<b>ACCUEIL DU MATIN</b>	<b>ACCUEIL DU SOIR</b>
1.50 €	3.00 €

Il ajoute qu'une personne FRANCAS supplémentaire devra renforcer l'équipe existante afin de respecter le taux d'encadrement soit 1 animateur pour 14 enfants. La mise en place de personnel supplémentaire entraînera une dépense supplémentaire à la charge de la commune dans le cadre de la prestation des FRANCAS.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de reconduire le règlement adopté en séance de conseil municipal du 22/05/2013**
- **Autorise le maire à passer commande des repas à l'entreprise MALUGANI pour l'année 2015/2016**
- **Autorise le maire à acheter le pain auprès de la boulangerie locale pour l'année 2015/2016**
- **Adopte les nouveaux tarifs à facturer aux familles.**

#### **N° 03-05-2015 - AFFAIRES SCOLAIRES – RYTHMES SCOLAIRES :**

Le Maire rappelle au conseil :

- Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et la circulaire d'application n°2013-017 du 6 février 2013 ;
- La convention signée avec les francas pour la gestion et l'animation du service pendant une heure après les cours ;
- Les horaires d'école fixés en séance de conseil municipal le 5 mai 2014 soit :

	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Ecole maternelle	8 h 25 – 11 h 25	13 h 25 – 15 h 40
Ecole élémentaire	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 15 h 45

- Le tarif à facturer aux familles soit : 1 € de l'heure pour le 1<sup>er</sup> enfant d'une famille et 0.50 € à partir du deuxième enfant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de reconduire les jours et horaires de classe**
- **Décide de reconduire les tarifs à facturer aux familles.**

#### **N° 04-05-2015 - FINANCES- PARTICIPATION sur CENTRES de LOISIRS :**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le versement de la participation financière sur les centres de loisirs pour les enfants domiciliés à Dampierre les Bois et âgés de 4 à 14 ans.

Le montant de l'aide financière portera sur un maximum de 20 jours et concernera les centres de loisirs du Doubs et du territoire de Belfort pour les mois de juillet et Août.

Le montant de l'aide sera de 3 € par demi-journée et de 6 € par journée entière.

Dit que les crédits sont inscrits à l'article 6042.

**N° 05-05-2015 - CONVENTION PMA et la COMMUNE : ADHESION au SERVICE COMMUN d'INSTRUCTION des ACTES du DROIT des SOLS :**

Le Maire explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) n'instruiront plus les demandes d'urbanisme. PMA propose de créer un service commun ouvert à toutes les communes de l'agglomération. Les communes qui le souhaitent, pourront transmettre les dossiers d'urbanisme à PMA.

La commune devra signer une convention avec PMA et définir précisément les dossiers qui seront transmis.

*Services de PMA peuvent se charger des demandes suivantes:*

- ✓ Permis de construire
- ✓ Permis d'aménager
- ✓ Permis de démolir
- ✓ Déclarations préalables
- ✓ Certificats d'urbanisme (b)

Une participation financière sera demandée à la commune afin de couvrir les frais liés à l'acquisition du logiciel nécessaire à l'instruction des autorisations et des actes. Il permettra par ailleurs aux communes d'enregistrer et de suivre à distance ses dossiers. Ce montant a été fixé à 0,30 €/habitant. Le calcul de ce montant sera réalisé sur la base de la population légale 2012 de la commune entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit pour la commune de Dampierre les Bois la somme de 498.30 €.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.423-15,

Vu l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux services communs,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mars 2015 entérinant la création d'un service commun pour l'instruction des actes relevant du droit des sols des communes volontaires,

Considérant que le service commun proposé par la Communauté d'Agglomération répond au besoin de la commune de Dampierre les Bois,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune au service commun créé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et confier l'instruction exclusive des autorisations suivantes :

- Permis de construire
  - Permis d'aménager
  - Permis de démolir
  - Déclarations préalables
  - Certificats d'urbanisme (b)
- approuve la convention à intervenir dont le projet est joint, et autorise M. le Maire à la signer.

**N° 06-05-2015 - CONTRAT INTERCOMMUNAL de SÉCURITÉ et de PRÉVENTION de la DÉLINQUANCE :**

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

**N° 07-05-2015 - SCOLAIRES : REMISE des DICTIONNAIRES et CLÉS USB :**

Le Maire rappelle que la commune a pour coutume d'offrir un dictionnaire aux élèves qui se rendent en classe de 6<sup>ème</sup>, dictionnaire accompagné depuis quelques années d'une clé USB. Le Maire présente la proposition des Editions AUZOU pour l'achat de dictionnaires encyclopédiques.

Vu l'avis favorable de la commission "fêtes",

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler l'achat de dictionnaires et de clé USB pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>
- Accepte la proposition des Editions AUZOU.

**N° 08-05-2015 – VOIRIE : AMENAGEMENT de la VOIRIE HAMEAU du GROS PRE et de ses ABORDS : ATTRIBUTION et AUTORISATION de SIGNER LE MARCHÉ :**

Il est proposé, après analyse et suite aux négociations, de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue le marché au groupement d'entreprises CLIMENT (mandataire du groupement solidaire) – 25400 AUDINCOURT / EUROVIA – 25200 MONTBELIARD pour un montant de 179 946,70 € HT.
- Autorise le Maire à signer le marché.

**N° 09-05-2015 - BATIMENTS : MAITRISE d'OEUVRE pour l'EXTENSION en CONSTRUCTION NEUVE de l'ECOLE MATERNELLE et la REHABILITATION d'ANCIENS LOCAUX et ATELIERS MUNICIPAUX : ATTRIBUTION du MARCHE :**

Il est proposé, après analyse, de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, tous critères confondus, du groupement SARL DONZE ARCHITECTE DPLG (mandataire) CETEC SAS / ENEBAT SAS / ENEBAT THERMIQUE SARL pour un montant provisoire de rémunération arrêté, suite à négociation, à la somme de 51 680 € HT, décomposée comme suit :

- Tranche ferme : 30 400 € HT
- Tranche conditionnelle : 21 280€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

attribue le marché au groupement d'entreprises précité.

**AGENCE POSTALE**

Le Maire informe les conseillers que les responsables de la Poste sont venus faire le point sur la fréquentation du bureau de poste. Fréquentation toujours en baisse. Il ajoute que La Poste a signé une convention avec l'AMF (Association des Maires de France) jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Maire explique que le conseil municipal devra se prononcer avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- soit sur la création d'une agence postale communale,
- soit un relais Poste chez un commerçant.

**JURY D'ASSISES**

Le tirage au sort est fixé au mercredi 20 mai à 17h.

**QUESTIONS DIVERSES**

- 🚩 4 conseillers municipaux participeront à l'encadrement des élèves de CM2 pour la journée "prévention routière"
- 🚩 Remerciements de la batterie Fanfare "L'Espérance" pour le versement de la subvention
- 🚩 L'acte de vente a été signé avec la SCI le Rondelot
- 🚩 Les commissions "jeunesse-sport" et "enseignement" participeront à l'élaboration du Projet Educatif Territorial
- 🚩 Présentation du futur plan de la commune pour le tableau d'affichage
- 🚩 Présentation du programme du séjour dans la Meuse transmis par l'école primaire
- 🚩 Remerciements de Monsieur le Maire pour la participation aux commémorations et au fleurissement du village.